

# LA THERAPIE DES MALADIES DE LA VISION

## I- Généralité :

Les défauts de la vision se corrigent par le port de **lunettes** ou de **lentilles de contact**. Dans certains cas, on peut recourir à la **chirurgie** (en particulier la chirurgie au laser), mais il faut attendre que l'œil soit adulte pour effectuer l'opération. Le médecin qui ausculte les yeux et prescrit les verres correcteurs est l'ophtalmologiste.

L'épaisseur des verres correcteurs des lunettes varie en fonction de l'importance du défaut de la vision. La forme des verres est, elle aussi, différente :

**A- l'hypermétropie**, même faible, se corrige à l'aide de verres plus épais au centre que sur les bords (verres **convexes**) ;

**B- la myopie**, même légère, doit être corrigée par des verres plus épais sur les bords qu'au centre (**verre concaves**) ;

**C- l'astigmatisme** se corrige avec des verres en forme de cylindre, qui corrigent plus ou moins aux endroits où c'est nécessaire ;

**D- la presbytie** se corrige grâce à des verres convergents, conçus comme des loupes, pour voir de près. Pour ne pas troubler la vision de loin, les verres ont souvent la forme de demi-lunes. Il existe aussi des verres progressifs, dont la moitié inférieure corrige la presbytie et la moitié supérieure permet la vision de loin.

Il faut consulter régulièrement un ophtalmologiste (au moins une fois tous les deux ans), même si l'on n'a pas de défaut de la vision, pour faire surveiller ses yeux et vérifier qu'ils sont en bonne santé. Les personnes qui portent déjà des lunettes doivent, elles aussi, aller régulièrement chez leur médecin : la vision évolue souvent pendant la vie, et il faut que la correction corresponde bien à l'importance du défaut de la vision (il ne faut être ni trop corrigé ni pas assez).

